

**Document de stratégie**  
**Indonésie-Communauté européenne**  
**2007-2013**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>ACRONYMES.....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>SYNTHÈSE.....</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>5</b>
3.1.	SITUATION POLITIQUE .....	5
3.2.	SITUATION ECONOMIQUE .....	8
3.3.	SITUATION SOCIALE .....	10
<b>4.</b>	<b>LE PROGRAMME POLITIQUE DU PAYS BÉNÉFICIAIRE.....</b>	<b>13</b>
4.1.	PROGRAMME POLITIQUE .....	14
4.2.	ÉCONOMIE ET COMMERCE.....	15
4.3.	SECTEURS SOCIAUX/ REDUCTION DE LA PAUVRETE .....	16
4.4.	POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE .....	16
<b>5.</b>	<b>APERÇU DE LA COOPÉRATION COMMUNAUTAIRE ANTÉRIEURE ET PRÉSENTE, COORDINATION ET COHÉRENCE .....</b>	<b>17</b>
5.1.	ÉCONOMIE ET COMMERCE (VOIR L'ANNEXE 5).....	18
5.2.	BONNE GOUVERNANCE (VOIR L'ANNEXE 6) .....	19
5.3.	SECTEURS SOCIAUX (VOIR L'ANNEXE 7) .....	19
5.4.	ENVIRONNEMENT (VOIR L'ANNEXE 8).....	19
5.5.	PROGRAMMES THEMATIQUES ET REGIONAUX (VOIR L'ANNEXE 9) .....	20
5.6.	ENSEIGNEMENTS TIRES .....	21
<b>6.</b>	<b>LA STRATÉGIE DE RÉPONSE DE LA CE.....</b>	<b>22</b>
6.1.	PREMIERE PRIORITE: L'ENSEIGNEMENT .....	23
6.2.	DEUXIEME PRIORITE: COMMERCE ET INVESTISSEMENT .....	26
6.3.	TROISIEME PRIORITE: APPLICATION DE LA LOI ET JUSTICE.....	27
6.4.	QUESTIONS TRANSVERSALES .....	29
6.5.	COHERENCE AVEC LES PROGRAMMES REGIONAUX ET THEMATIQUES .....	29

## 1. ACRONYMES

ALE	Accord de libre-échange
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASS	Action sanitaire et sociale
BE-SCSP	Programme d'appui aux capacités dans le secteur de l'enseignement fondamental
BESP	Programme sectoriel destiné à l'enseignement fondamental
DSP	Document de stratégie
ECIFP	Programme forestier Communauté européenne-Indonésie
EFA	Éducation pour tous ( <i>Education for all</i> )
FLEGT	Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux
GCI	Groupe consultatif pour l'Indonésie (BM-GI)
GDI	Indicateur sexospécifique du développement
GI	Gouvernement indonésien
IED	Investissement étranger direct
IEDDH	Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme
JCLEC	Jakarta Centre for Law Enforcement Co-operation (centre de coopération en matière d'application du droit de Jakarta)
LRRD	liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement
MAR	Ministère des affaires religieuses
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MOE UE	Mission d'observation électorale de l'Union européenne
MRR	Mécanisme de réaction rapide
	Objectif 1 Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim
	Objectif 2 Assurer l'éducation primaire pour tous
	Objectif 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
	Objectif 4 Réduire la mortalité infantile
	Objectif 5 Améliorer la santé maternelle
	Objectif 6 Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
	Objectif 7 Assurer un environnement durable
	Objectif 8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement
ODM	Objectifs de développement du millénaire
PIN	Programme indicatif national
RDT	Recherche et développement technologique
SDMT	Stratégie de développement à moyen terme (2005-2009)
SPF	Mécanisme en faveur des petits projets
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
SWAP	Approche sectorielle
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TREATI	Initiative commerciale transrégionale de l'UE et de l'ANASE

## 2. SYNTHÈSE

L'Indonésie a accompli d'importants progrès **sur la voie de la pleine restauration de la démocratie, de la transparence et de l'État de droit**. Des élections législatives et présidentielles ont eu lieu dans le pays de façon pacifique et transparente en 2004, posant d'importants jalons en vue de la consolidation du processus.

En ce qui concerne la **situation macroéconomique**, l'Indonésie a œuvré à la **stabilisation** de son économie en réduisant à la fois le poids de la dette et le déficit budgétaire. Le pays doit cependant parvenir à une croissance économique annuelle de 6 à 7 % pour apporter une réponse efficace au chômage, sur un marché du travail qui accueille chaque année 2,5 millions de nouveaux arrivants.

Plusieurs années après la crise asiatique, la majorité de la population indonésienne vit toujours dans la **pauvreté**: on estime que 52 % de la population vivent avec moins de deux dollars par jour. Pour atteindre les objectifs de développement du millénaire (ODM), il faudra donc cibler prioritairement les franges les plus défavorisées de la population.

L'Indonésie est également confrontée à d'**importants défis environnementaux**, dans des domaines tels que la sylviculture, la pollution atmosphérique, l'accès insuffisant à l'eau et aux installations sanitaires propres, et la pollution industrielle.

La **gouvernance** demeure un problème crucial. Les lacunes en la matière ont un impact négatif sur la situation économique, la corruption et un bilan mitigé en matière d'application de la loi constituant des problèmes essentiels.

Conformément aux priorités arrêtées par le gouvernement indonésien dans le cadre de la stratégie de développement à moyen terme (SDMT 2005-2009), les **principaux objectifs** de l'aide de la CE pour la période 2007-2013 seront la **réduction de la pauvreté**, l'encouragement de la **croissance économique** via les échanges et les investissements et la promotion de la **bonne gouvernance** grâce à une meilleure application de la loi.

Dans le cadre de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD), un montant indicatif de **494 millions d'euros** a été attribué à l'Indonésie pour la période 2007-2013. Ce montant peut être complété par des programmes régionaux et thématiques pertinents.

Lutter contre la pauvreté et parvenir à *l'éducation pour tous* sont des ODM essentiels et des priorités gouvernementales. Le **premier** domaine visé par l'assistance sera celui de l'**enseignement**, par la voie d'une approche sectorielle ("SWAP"). Le **deuxième** domaine d'assistance sera l'aide aux **échanges commerciaux**, afin d'améliorer le climat d'**investissements** et de favoriser la croissance économique en Indonésie également. Le **troisième** domaine visera à améliorer la gouvernance par la réforme du **système judiciaire** et le renforcement des capacités **répressives**.

Vu qu'il est proposé de concentrer l'aide fournie sur un nombre restreint de domaines afin d'optimiser l'impact de l'assistance communautaire, les principales **questions transversales** – en particulier l'environnement, la prévention des conflits, les questions

d'égalité entre les sexes, les droits de l'homme et la gouvernance – sont **intégrés** à l'ensemble des domaines visés par le présent DSP.

Le **tsunami** qui a frappé la partie la plus occidentale du pays le 26 décembre 2004 a eu un impact durable sur le développement d'Aceh et du nord de Sumatra, ce qui exigera d'éventuels ajustements de la stratégie d'assistance communautaire à l'Indonésie.

Par ailleurs, le processus de paix à **Aceh** influera lui aussi sur la stratégie globale à l'égard du pays et pourrait entraîner des ajustements des priorités arrêtées dans le présent document.

### **3. SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

#### **3.1. Situation politique**

Après les élections historiques qui se sont tenues en 1998 et en 2004, l'Indonésie continue de mener l'une des **transitions les plus efficaces** jamais observées **de l'autocratie à la démocratie**. La mission d'observation électorale (MOE) de l'Union européenne de 2004<sup>1</sup> reconnaissait à l'Indonésie le mérite d'avoir mené à bien plusieurs scrutins éminemment complexes, au rang desquels figurait la première élection présidentielle au scrutin direct, de façon pacifique, libre et équitable. Un constat d'autant plus remarquable à l'aune de l'importante diversité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse qui caractérise l'Indonésie.

En octobre 2004, **Susilo Bambang Yudhoyono** était directement élu au poste de président, avec 61 % des voix. Tout au long de son mandat de cinq ans, il doit répondre aux grands espoirs placés dans un gouvernement dont la population attend qu'il maîtrise la corruption omniprésente, inverse la tendance en matière de chômage et stimule une croissance favorable aux populations pauvres dans les régions rurales de ce vaste archipel.

Le **parlement** compte 16 partis, dont deux seulement possèdent plus de 20 % du nombre total de sièges. Grâce à un nouveau système de vote partiellement ouvert, la responsabilité des élus vis-à-vis de leurs électeurs s'est quelque peu améliorée. Il n'en demeure pas moins que la plupart des partis gravitent autour de puissants fondateurs ou présidents, qui tendent à influencer sur le cap pris par leur parti. Au sein de la plupart des formations, la démocratie interne reste confrontée à d'importants défis. Si la majorité des partis politiques se déclarent islamiques, seul un petit nombre d'entre eux recherchent ouvertement la constitution d'un État islamique. Les formations dotées d'un programme expressément sectaire ou extrémiste ne parviennent pas à attirer l'électeur et demeurent résolument marginales. Dès lors, le **monde politique traditionnel** reste largement constitué de partis à vocation islamique modérée ou de partis nationalistes laïques. On peut toutefois observer d'inquiétantes tendances à l'intolérance religieuse et à la discrimination entre les sexes dans plusieurs provinces et districts. Pour l'essentiel, ces tendances sont alimentées par des groupes de taille modeste mais très bruyants, qui, faisant fi du caractère multiconfessionnel et tolérant de l'État inscrit dans la constitution, favorisent l'extrémisme religieux.

---

<sup>1</sup> Le rapport de la MOE peut être consulté à l'adresse: [http://www.id.eueom.org/final\\_reports.html](http://www.id.eueom.org/final_reports.html).

Depuis 2001, un important mouvement de décentralisation a mené à la délégation de pouvoirs considérables aux gouverneurs et, à un niveau inférieur, aux chefs de district. Cette décentralisation a particulièrement profité aux provinces riches en ressources, telles que celles de Riau, Kalimantan-Est et Papouasie occidentale. Dans plusieurs provinces, on note des signes encourageants, qui semblent attester que la législation et les programmes relatifs à la décentralisation prennent en considération les droits et les attentes des groupes indigènes et minoritaires (communément désignés sous le nom de communautés *adat*, ou "traditionnelles").<sup>2</sup> Toutefois, le cadre juridique assurant la protection des communautés *adat* reste faible et la participation de ces groupes au processus décisionnel pourrait être améliorée.

À la mi-2005, les autorités régionales ont convoqué, pour la toute première fois, des élections directes aux postes de gouverneur, de chef de district et de maire; des scrutins qui, au bout du compte, devraient permettre une plus grande responsabilité à l'échelon local. Compte tenu des critères stricts en matière d'éligibilité, la plupart des candidats à ces postes de responsabilité régionaux sont des personnalités établies plutôt que des personnalités indépendantes: toutefois, la structure de l'électorat contribue à juguler l'influence des puissants intérêts particuliers.

La transition démocratique<sup>3</sup> opérée par l'Indonésie a débouché sur une amélioration sensible de la situation en matière de **droits de l'homme**, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression et la liberté de la presse. Diverses ONG sont actives et reconnues, mais l'assassinat de Munir – le principal activiste dans le domaine des droits de l'homme – en 2004 a mis en lumière les risques latents. De temps à autre, on observe des tentatives de restriction de la liberté de la presse, mais à chaque fois, les citoyens s'y opposent avec détermination et elles font l'objet de contrôles judiciaires<sup>4</sup>.

La lutte contre l'impunité des auteurs d'atteintes aux droits de l'homme dans le passé a progressé lentement et de manière limitée. Malgré la mise en place de tribunaux spécifiquement chargés de statuer en matière de droits de l'homme, les investigations ont pour la plupart été abandonnées et les rares condamnations obtenues annulées en appel. Tant les cours permanentes des droits de l'homme, légalement instituées en 2000, que la commission pour la vérité et la réconciliation, instituée légalement en 2004, disposent de mandats faibles et limités. De même, la suppression de la torture en détention n'est toujours pas une réalité. La peine capitale pour les délits liés à la drogue est courante en Asie du Sud-Est, et nombre d'Indonésiens jugent que la peine de mort a un effet dissuasif. En août 2004, l'Indonésie a rétabli la peine de mort (mettant fin à un moratoire de fait).

---

<sup>2</sup> L'Indonésie compte quelque 500 groupes ethniques, qui parlent plus de 600 langues. Cette diversité ethnique est perçue comme un atout, comme le montre la devise du pays, *Bhinneka Tunggal Ika* («l'unité dans la diversité»). Bien qu'il n'y ait pas de définition unique des peuples indigènes ou des minorités, la constitution modifiée en 2002 reconnaît (en son article 18 bis) les «communautés traditionnelles» sous la dénomination de communautés *adat* (de droit coutumier). D'autres réglementations ou textes de loi gouvernementaux parlent également de «communautés isolées», ce qui reflète la marginalisation ou l'isolement géographique de certaines d'entre elles, notamment dans les parties reculées de l'archipel indonésien. Voir le rapport de la Banque asiatique de développement: «*Indigenous Peoples/ Ethnic Minorities and Poverty Reduction – Indonesia*» [Populations indigènes/ Minorités ethniques et réduction de la pauvreté – Indonésie] , juin 2002.

<sup>3</sup> La ratification récente du pacte international relatif aux droits civils et politiques est une indication supplémentaire de l'engagement de l'Indonésie à respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme.

<sup>4</sup> Un arrêt rendu par la cour constitutionnelle, en décembre 2006, a déclaré inconstitutionnelle une série de lois qui protégeait les dirigeants indonésiens contre la critique politique pacifique.

Un facteur critique limitant les progrès en matière de droits de l'homme est la faiblesse institutionnelle du judiciaire et des autorités répressives. La démocratisation et la modernisation du secteur de la sécurité ont été entamées en 2000 par la séparation officielle des forces de police et des forces armées, mais elles peinent à se poursuivre ces dernières années. Les progrès en matière de droits de l'homme sont également essentiels pour maintenir la cohésion nationale, notamment à Aceh et en Papouasie occidentale, victimes de forces centrifuges nées d'injustices passées et présentes, réelles ou supposées. L'amélioration visible à Aceh montre comment la résolution de conflits et les améliorations en matière de droits de l'homme peuvent se renforcer mutuellement.

La **corruption** généralisée constitue le principal obstacle à l'émergence de politiques économiques favorables aux populations pauvres, qui incluent notamment le rétablissement d'un climat favorable aux investissements, la remise en ordre d'un système juridique chaotique, la réforme des services de police et des forces armées et la gestion socialement responsable du patrimoine naturel unique de l'Indonésie. De nouvelles lois disposent la création d'organes de contrôle indépendants – de «commissions» – chargés de l'appareil judiciaire, des parquets et de la police. Parallèlement, l'instruction des cas de corruption, menée par le procureur général et une commission spéciale de lutte contre la corruption (KPK), progresse régulièrement. La lutte contre la corruption est néanmoins entravée par le népotisme caractéristique du corps politique indonésien depuis plus de 50 ans.

Depuis 2002 et les actes de terrorisme commis à Bali et à Jakarta, l'Indonésie est perçue comme une source et une cible d'attentats terroristes inspirés par l'extrémisme religieux. En effet, protéger un archipel aussi ouvert et étendu que l'Indonésie relève du défi. Bien que la police indonésienne ait été à même, avec l'aide de partenaires, de démanteler dans une grande mesure les réseaux terroristes, le risque demeure présent du fait de petites cellules terroristes capables d'actions autonomes. D'une manière plus générale, la criminalité transnationale est une préoccupation dans le pays, en particulier la piraterie dans le détroit de Malacca, l'abattage illégal d'arbres, le blanchiment d'argent, le trafic de drogue et la traite des êtres humains.

Parmi tous les pays frappés par le tsunami du 26 décembre, c'est la province indonésienne d'**Aceh** qui a été touchée le plus durement: le bilan des morts et des disparus approche les 230 000, tandis qu'on compte plus d'un demi-million de personnes déplacées. La catastrophe a touché une province déjà marquée par trois décennies de luttes séparatistes, qui ont tué ou contraint à l'exil des dizaines de milliers de personnes et plongé une région potentiellement riche dans une misère profonde avant même le passage du tsunami. Ce dernier a cependant amélioré les perspectives d'un règlement négocié du conflit et jeté les bases de l'accord de paix conclu le 15 août 2005 entre le gouvernement indonésien et le Mouvement pour l'Aceh libre (GAM). L'UE a soutenu les efforts de médiation de l'ancien président Martti Ahtisaari et, de concert avec certains pays membres de l'ANASE, a joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de l'accord de paix par le biais de la mission de surveillance à Aceh (MSA), et par le soutien apporté à la gouvernance, à l'État de droit et aux élections à Aceh.

Au lendemain du tsunami, le gouvernement a élaboré, avec l'aide d'agences multilatérales, un plan global de reconstruction et mis sur pied une agence spécifiquement chargée de la coordination des nombreuses actions entamées par les donateurs étrangers, qui se sont engagés à contribuer à la reconstruction à hauteur de plus de 6 milliards d'euros. L'UE a dégagé, via la DG ECHO, quelque 40 millions d'euros d'aide humanitaire d'urgence et s'est

engagée à fournir, pour la période 2005-2006, 210 des 500 millions d'euros prévus par les nombreux donateurs d'un fonds destiné à assurer la reconstruction sur une durée de cinq ans.

### 3.2. Situation économique

Les performances macroéconomiques de l'Indonésie semblent indiquer que **l'économie a enfin surmonté la crise financière asiatique de 1997**. Désormais, l'enjeu n'est plus le rétablissement d'un taux de croissance de 6-7 % mais son maintien. Le gouvernement a fixé l'objectif de croissance économique à 7,2 % pour 2009, soit une croissance annuelle moyenne de 6,5 % sur la période 2005-2009. Si les politiques récentes ont contribué à la stabilité macroéconomique, des efforts supplémentaires s'imposent dans le domaine des réformes structurelles. Les performances indonésiennes sont à la traîne de celles de certains des partenaires régionaux du pays et la croissance du PIB demeure inférieure à ce qu'elle pourrait être, du fait du faible volume d'investissement et d'exportations. Le faible volume des exportations par rapport à d'autres pays asiatiques découle d'un certain nombre de facteurs, notamment du déclin des investissements étrangers directs dans les secteurs exportateurs et de l'augmentation des coûts unitaires de la main-d'œuvre, qui porte atteinte à la compétitivité des coûts dans le secteur manufacturier.

**La création d'un nombre suffisant d'emplois pour absorber les nouveaux arrivants** sur le marché du travail, dont on estime le nombre à 2,5 millions par an, est un défi crucial. Actuellement, le nombre total de chômeurs ou de personnes sous-employées en Indonésie s'établit à 41,6 millions de personnes, soit 40,4 % de la main-d'œuvre (le taux de chômage officiel s'établissant à 9,5 %). Le chômage est en hausse depuis 1997, en particulier du fait de la chute du nombre des emplois dans le secteur structuré, qui affecte notamment les travailleurs jeunes, peu qualifiés et pauvres.<sup>5</sup> Pour créer des emplois, il faut promouvoir l'investissement et l'esprit d'entreprise, rendre le secteur structuré plus attirant en réformant la législation du travail, améliorer les qualifications des travailleurs via l'enseignement fondamental et professionnel, améliorer la transition entre l'école et le travail et veiller à l'égalité des chances.<sup>6</sup>

En 2004, le PIB de l'Indonésie a, pour la première fois en 8 ans, dépassé le niveau qui était le sien avant la crise, pour se fixer à 207 milliards d'euros, soit un PIB de 937 euros par habitant. Ces dernières années, l'évolution de la **croissance économique** a été favorisée par la stabilisation de la situation macroéconomique. En 2005, la croissance réelle du PIB a été de 5,6 %, alors que le taux d'inflation était de 10,5 %.<sup>7</sup> Le déficit budgétaire n'a cessé de chuter pour descendre en dessous de 1 % du PIB, tandis que le ratio dette publique/PIB a été ramené en dessous de 50 %. Plusieurs chocs économiques ont cependant freiné la progression constatée, notamment l'augmentation sensible des cours du pétrole, qui, conjuguée à une réduction des subventions dans ce secteur, a débouché sur une hausse de l'inflation et

---

<sup>5</sup> Le chômage des jeunes hommes a franchi la barre des 25 %, tandis que celui des jeunes femmes dépasse les 30 %. De plus, près de 60 % des jeunes travailleurs évoluent dans l'économie informelle, dont la plupart des emplois se trouvent dans des activités à faible productivité, dont les revenus sont faibles et instables. En revanche, le secteur structuré peut fournir aux jeunes travailleurs des emplois de meilleure qualité, assortis de meilleures conditions de rémunération et de travail.

<sup>6</sup> Banque mondiale, «Creating Jobs» (Indonesia: Ideas for the Future – Indonesia Policy Briefs, 2005) [«Créer de l'emploi» (Indonésie: idées pour l'avenir – notes d'information politique sur l'Indonésie, 2005)]; stratégie de développement à moyen terme 2005-2009; Indonesia Youth Employment Action Plan 2004-2007 [Plan d'action indonésien pour l'emploi des jeunes 2004-2007].

<sup>7</sup> Tous les pourcentages proviennent des sources du FMI.

l'instabilité financière constatée à la fin de 2005 (qui a entraîné une forte dépréciation de la roupie), phénomène qui a rendu nécessaires d'importantes augmentations des taux d'intérêt au cours des derniers mois de 2005. La **catastrophe du tsunami** de la fin 2004 (de même que le tremblement de terre qui a frappé Yogyakarta en 2006) n'a eu qu'un effet marginal sur le PIB de l'Indonésie. Le moratoire sur la dette prononcé par le club de Paris a permis au gouvernement d'économiser 2,6 milliards de dollars sur le remboursement de la dette en 2005 et de consolider ce faisant sa position budgétaire et ses réserves en devises étrangères.

En dépit de cette évolution positive, le pays demeure confronté à des problèmes majeurs: créer des emplois, améliorer le climat d'investissement et veiller à ce que l'Indonésie profite pleinement de son intégration dans le système commercial international.

**Améliorer le climat d'investissement** est indispensable si le pays entend maintenir un taux de croissance élevé. Le montant global des investissements étrangers directs (IED) n'est pas revenu à son niveau d'avant la crise de 1998 et affichait un solde négatif jusqu'en 2003, ce qui implique la vente d'avoirs par des non-résidents. Il a fallu attendre 2004 pour voir les IED se rétablir modestement, pour franchir de peu la barre du milliard de dollars. Parmi les problèmes à résoudre, citons: (i) des procédures d'investissement complexes, au niveau tant central que local, (ii) un niveau insuffisant d'application de la loi, (iii) des problèmes de gouvernance, en particulier au sein des administrations douanières et fiscales, qui ne génèrent jamais de recettes pour le gouvernement et n'assurent pas un traitement équitable aux investisseurs, et (iv) des conditions peu attractives sur le marché du travail.

Pour ce qui est des **investissements de l'UE en Indonésie**, les chiffres disponibles témoignent d'un déclin global (2 milliards d'euros en 2005, pour 11,6 milliards d'euros en 1997) et d'une réduction de leur part dans l'ensemble des IED (20 % du total des IED en Indonésie en 2005, pour 34 % en 1997). Ils montrent que l'UE demeure un investisseur important, mais qu'elle pourrait perdre son rang au profit des acteurs économiques régionaux tels que la Chine, le Japon et d'autres pays de l'ANASE.

Sur le plan de la **politique commerciale**, l'Indonésie est un pays ouvert aux échanges avec l'étranger, le total des échanges de marchandises avec l'extérieur s'élevant à 56 % du PIB en 2004. Le protectionnisme prononcé de la politique commerciale de l'Indonésie a fait place à l'ouverture en un laps de temps relativement court, tandis que le pays a adopté d'importantes mesures unilatérales de libéralisation. Il n'en reste pas moins que le manque de cohérence entre les politiques tarifaires et non tarifaires envoie des signaux contradictoires en matière de promotion des échanges commerciaux. Les principaux problèmes qui font obstacle à la pleine intégration de l'Indonésie dans le système commercial international résultent de l'absence d'une stratégie commerciale bien définie et d'une coordination digne de ce nom entre les différents acteurs (ministères centraux, autorités locales, entreprises). Il faut aussi déplorer une concentration insuffisante des efforts dans les secteurs exportateurs compétitifs et la faiblesse des services de promotion des exportations. En outre, un certain nombre de secteurs exportateurs indonésiens doivent faire face à une concurrence accrue de la Chine. Les coûts et les retards qui interviennent dans le transport et les procédures de dédouanement des importations/exportations sont importants, tandis que le respect des normes internationales techniques, sanitaires et phytosanitaires pose problème. De même, les PME manquent de compétences techniques en matière d'exportation et de commercialisation.<sup>8</sup>

---

<sup>8</sup> Banque mondiale «Making Indonesia Competitive: Promoting exports, managing trade» [Rendre l'Indonésie compétitive: promouvoir les exportations, gérer les échanges] (nov. 2004); Banque mondiale «Raising

La structure des échanges entre l'Indonésie et ses partenaires se caractérise par une concentration relativement importante. **L'UE est un important partenaire commercial** et la principale destination des exportations (hors pétrole et gaz) indonésiennes en 2005 (le total des échanges avec l'UE représentait 15 % de l'ensemble du commerce extérieur du pays).<sup>9</sup> Le Japon est un autre grand partenaire commercial de l'Indonésie (il représente aussi près de 15 % du total des échanges commerciaux de l'Indonésie en 2005). Ensemble, les pays de l'ANASE sont le principal partenaire et représentent près de 25 % des échanges commerciaux de l'Indonésie.<sup>10</sup>

En tant que membre fondateur de l'ANASE, l'Indonésie joue un rôle actif dans l'intégration régionale et a mis en œuvre des politiques commerciales préférentielles au sein de cette organisation et prend part à la zone de libre-échange de l'ANASE (AFTA). Au delà des initiatives de l'ANASE en matière d'accords commerciaux, qui comprennent des accords de libre-échange (ALE) avec la Chine et l'Inde, l'Indonésie est actuellement engagée dans des négociations ou des discussions avec les États-Unis, l'Australie, le Japon, la Corée du Sud et la Chine. Compte tenu de l'importance de l'UE en tant que partenaire commercial, la perspective d'un ALE entre les pays de l'ANASE et l'UE éveillera l'intérêt de l'Indonésie.

### 3.3. Situation sociale

#### *Pauvreté*

Le **rapport mondial sur le développement humain 2005** classait l'Indonésie à la 110<sup>e</sup> place sur 177 pays pour ce qui est de l'indice de développement humain (IDH), ce qui place l'Indonésie dans la catégorie médiane de développement humain. Les progrès de l'Indonésie sur la voie des **objectifs de développement du millénaire** (ODM) sont mitigés. Dans plusieurs domaines essentiels, l'Indonésie est sur la bonne voie. Ainsi, l'objectif qui vise à réduire de moitié le nombre de citoyens qui vivent avec moins de 1 dollar par jour a été atteint, même si 7,5 % de la population demeurent encore dans cette catégorie. La scolarisation primaire n'a pas évolué, mais le nombre de jeunes de 16 ans munis d'un diplôme de l'enseignement primaire a augmenté et la proportion de garçons et de filles évolue positivement. Si l'Indonésie est parfaitement en mesure d'atteindre l'ODM 2<sup>11</sup> d'ici à 2015, elle doit à tout prix œuvrer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, pour éviter de compromettre ce qui pourrait être une réussite majeure.<sup>12</sup>

---

Investment in Indonesia: a second wave of reforms» [Accroître les investissements en Indonésie: une seconde vague de réformes] (fév. 2005).

<sup>9</sup> Les relations commerciales entre l'UE et l'Indonésie sont asymétriques: cette dernière a exporté pour un montant de 10,1 milliards d'euros vers l'UE en 2005 et n'a importé que pour un montant de 5,7 milliards d'euros, soit un excédent commercial appréciable de 4,4 milliards d'euros.

<sup>10</sup> Le rôle et la place spécifiques de Singapour dans le commerce indonésien et sa position de pôle commercial de premier plan de l'ensemble de la région laissent cependant supposer que les chiffres pourraient surestimer l'importance de l'ANASE.

<sup>11</sup> Assurer l'éducation primaire pour tous.

<sup>12</sup> L'examen du secteur de l'enseignement (ESE) entrepris en 2003 a révélé que, si les taux d'inscription avaient évolué favorablement et que le fossé entre les sexes était comblé au niveau de l'enseignement primaire, des inégalités criantes demeuraient au niveaux secondaires inférieur et supérieur. Cette étude affirmait également que la qualité de l'éducation demeurait un défi important.

**La pauvreté demeure un défi**, tandis que le chômage et le sous-emploi restent élevés. Plus de 110 millions d'Indonésiens (près de 50 % de la population) vivent avec moins de 2 dollars par jour et risquent fort de tomber en dessous du seuil de pauvreté.<sup>13</sup> La pauvreté rurale est particulièrement préoccupante; elle touche notamment les populations isolées et les communautés *adat*. Bien que l'Indonésie ait récemment adopté une loi sur la **protection sociale**, qui prévoit notamment une assurance sociale et santé, l'application de cette loi nécessitera des réglementations supplémentaires aux niveaux central et local et une assistance technique conséquente.

**L'indicateur sexospécifique du développement**<sup>14</sup> montre que les femmes doivent encore faire face à de nombreux obstacles sociaux, en dépit des améliorations constatées en matière de représentation des femmes au parlement et de proportion des femmes occupant des postes de responsabilité aux niveaux de la gestion et technique dans les entreprises.

### *Éducation et santé*

Le **système éducatif national** regroupe des écoles laïques publiques et privées placées sous les auspices du ministère de l'éducation nationale (MEN) ainsi que des écoles islamiques – ou *madrassas* – publiques et privées, gérées et supervisées par le ministère des affaires religieuses (MAR). La nouvelle loi sur l'éducation, adoptée en 2003, a posé les bases d'un système éducatif national regroupant l'ensemble des établissements, qui sont soumis à des normes établies et appliquées par le MEN. Les écoles publiques gérées par le MEN sont de loin les principaux acteurs éducatifs.<sup>15</sup>

Les disparités entre riches et pauvres, ainsi qu'entre populations urbaines et rurales, sont sensibles. Il existe en Indonésie un important groupe de jeunes privés de leurs droits dans les faits, parce que privés d'accès à l'école, touchés par l'analphabétisme et contraints au travail.<sup>16</sup> Les populations indigènes/minoritaires tendent à émarger à ce groupe en raison de leur isolement et de leur vulnérabilité. Sur environ 38 millions d'enfants de 7 à 15 ans, 3,3 millions ne fréquentent pas l'école. On estime par ailleurs que 1,5 million d'enfants (de 10 à 14 ans) travaillent et que 10 % sont illettrés à l'âge de 15 ans. Le taux de participation à l'enseignement secondaire du deuxième cycle n'était que de 51 % en 2003 et de 14 % en ce qui concerne l'enseignement supérieur.

**L'Indonésie n'a guère investi dans son système éducatif** en comparaison à d'autres pays dans la région: le pays est mal classé par rapport à ses voisins asiatiques en termes de part du PIB consacrée aux dépenses publiques dans l'enseignement (si ce rapport atteint désormais quelque 2,5-2,7 %, il demeure faible par rapport à celui de la Thaïlande et de la Malaisie). En 2004, le budget de l'État allouait entre 13 et 14 % de l'ensemble des dépenses publiques au secteur de l'éducation. Un chiffre qu'il faut comparer à ceux de la Malaisie, de la Corée et de la Thaïlande (tous supérieurs à 20 %). L'objectif arrêté par la loi sur l'éducation de 2004 et par la constitution telle que modifiée en 2002 est de 20 %.

---

<sup>13</sup> Banque mondiale, «Reducing Poverty» (Indonesia: Ideas for the Future – Indonesia Policy Briefs, 2005) [«Réduire la pauvreté» (Indonésie: idées pour le futur – notes d'information politique sur l'Indonésie, 2005)].

<sup>14</sup> L'indicateur sexospécifique du développement (GDI) de l'Indonésie est inférieur à l'IDH, en raison de disparités dans le taux d'alphabétisation (86 % des femmes sont alphabétisées, pour 94 % des hommes).

<sup>15</sup> 72,3 % des étudiants indonésiens fréquentent les écoles publiques du MEN; 14,7 %, les écoles privées du MEN; 12,5 %, les *madrassas* publiques et privées.

<sup>16</sup> 94 % des enfants du quart le plus riche de la population âgés de 3 à 15 ans fréquentent l'école, contre 67 % seulement du quart le plus pauvre. Dans cette même tranche d'âge, 76 % des enfants des campagnes fréquentaient l'école en 2003, contre 89 % dans les zones urbaines.

Les dépenses de **santé publique** ne représentent que 25 % de l'ensemble des dépenses consacrées à la santé, ce qui est inférieur à la moyenne des pays d'Asie de l'est et du Pacifique (39 %). Dès lors que les dépenses privées tendent à profiter davantage aux riches, cette situation a contribué à l'émergence de disparités notables: les populations pauvres ne bénéficient pas de l'assistance aux soins de santé de base. Ainsi, le taux de mortalité infantile est trois fois plus élevé parmi les pauvres. En matière de santé, la **mortalité maternelle** demeure un sujet de préoccupation: près de 20 000 femmes meurent chaque année de causes liées à leur accouchement.<sup>17</sup> D'autres **indicateurs de santé** témoignent par contre d'une amélioration considérable depuis les années 70. Le taux de mortalité infantile est passé de 118 décès pour mille naissances vivantes en 1970 à 30 en 2004. Environ 170 000 adultes étaient touchés par le VIH en 2005<sup>18</sup>. Les toxicomanes et le milieu de la prostitution font particulièrement partie des groupes vulnérables, mais il existe un risque que le VIH s'étende à des groupes plus vastes<sup>19</sup>.

Le réseau de santé publique est étendu et bien réparti à travers le pays. Il est cependant sous-financé et de qualité souvent médiocre – ce qui constitue l'une des raisons pour lesquelles les taux d'utilisation des services de santé publique sont faibles et nombre de gens optent pour les soins privés. En outre, **l'absence d'un système d'assurance sociale** fournissant une couverture universelle place les pauvres dans une situation de vulnérabilité extrême. Si la décentralisation offre de nouvelles perspectives, dans bien des cas elle ne fait qu'aggraver les problèmes existants. Le système de soins de santé indonésien n'est pas apte à faire face à la poursuite de la croissance démographique et à la propagation des maladies non transmissibles, responsables désormais de 60 % de l'ensemble des décès.

### 3.4 Situation environnementale

La **situation environnementale** demeure préoccupante, en raison de divers facteurs, dont les principaux sont la croissance démographique, l'urbanisation accélérée et l'incapacité à appliquer la législation environnementale en vigueur. La crise financière de 1997 a eu un impact particulièrement grave dans les zones rurales et pour ceux qui tirent leur subsistance des zones boisées. La nécessité de répondre à des besoins à court terme a gagné en acuité et les effets sur l'environnement en ont été accentués.

L'urbanisation entraîne une **pollution atmosphérique** accrue, principalement en raison des émissions rejetées par les véhicules (en particulier, du fait de la teneur en plomb des carburants) et du recours aux combustibles fossiles pour produire de l'électricité. Le traitement des déchets ménagers engendre une contamination importante des sources hydriques de surface et souterraines. En outre, l'élimination des déchets par l'incinération nuit également à la qualité de l'air.

À l'heure actuelle, 78 % de la population a accès à une eau potable de meilleure qualité et près de la moitié de la population dispose d'installations sanitaires appropriées<sup>20</sup>. La

---

<sup>17</sup> La part de femmes enceintes ayant accouché avec l'aide d'une personne formée est de 21 % parmi les plus pauvres, pour 89 % chez les plus riches.

<sup>18</sup> Données ONUSIDA, 2006.

<sup>19</sup> C'est particulièrement le cas dans la province de Papouasie occidentale où la prévalence du VIH est particulièrement élevée.

<sup>20</sup> Source: pages web de l'Unicef consacrées à l'Indonésie.

**demande en eau** continue d'augmenter, à un taux qui devrait être de 6,7 % par an, exerçant une pression sur les capacités des sources hydriques souterraines et de surface. La pollution, la surexploitation des nappes souterraines et la dégradation des captages font qu'il est difficile de satisfaire à une demande croissante.

La **pollution industrielle** et le manque de capacités de recyclage des déchets dangereux constituent d'autres sources de préoccupation. L'activité minière – notamment à ciel ouvert – continue de nuire à l'environnement. Par ailleurs, l'aménagement du territoire peu efficace en zone urbaine et rurale aggrave nombre de ces problèmes.

Selon les estimations, la **déforestation due à l'abattage illégal** se poursuit au rythme de 2,8 millions d'hectares par an,<sup>21</sup> ce qui a pour effet de restreindre les services que les zones boisées rendent à l'environnement (elles permettent un écoulement de l'eau de surface de qualité fiable) et nuit directement aux moyens de subsistance des habitants de ces régions.

L'environnement souffre de la **mauvaise application de la législation** dans le domaine, de l'existence de textes contradictoires aux niveaux de l'État central, des provinces et des districts, et du manque de sévérité des sanctions en cas d'infraction. Ce domaine n'a pas bénéficié de l'attention nécessaire en vue de la mise en œuvre d'un cadre juridique global et applicable.

**Les ressources naturelles jouent un rôle majeur dans l'élaboration des politiques de l'Indonésie.** L'autonomie régionale, instaurée en 2001, découlait en grande partie de la nécessité d'une répartition plus équitable des recettes tirées des ressources naturelles entre l'État central et les régions. Dans certaines parties du pays, le pouvoir politique repose sur le contrôle de ces ressources. Les forces armées, qui tirent 70 % de leur financement de sources extrabudgétaires, détiennent des intérêts considérables dans l'exploitation des ressources naturelles. **Les ressources naturelles sont également vitales pour les communautés locales**, en particulier pour les populations indigènes qui vivent dans des zones riches en ressources mais sont souvent exclues des avantages économiques qui en résultent. En 2000 (dernier recensement), 58 % des Indonésiens vivaient en zone rurale, tandis qu'en 2002, quelque 40,6 % de la population travaillaient dans l'agriculture, la sylviculture, la chasse et la pêche.

L'Indonésie est sujette aux variations du climat. **Les changements climatiques** pourraient entraîner une recrudescence des événements météorologiques extrêmes, une augmentation du niveau de la mer et des sécheresses plus nombreuses et affecter ce faisant la sécurité alimentaire. La principale source d'émissions de gaz à effet de serre est la déforestation (l'Indonésie est responsable d'environ 10 % des émissions mondiales issues de la déforestation).

#### 4. LE PROGRAMME POLITIQUE DU PAYS BÉNÉFICIAIRE

---

<sup>21</sup> Source: ministère des forêts, 2005. Ce chiffre représente une augmentation de la déforestation par rapport à la période 1997-2001, au cours de laquelle la déforestation affichait une progression de 2,1 millions d'hectares par an.

Le programme du gouvernement du président Yudhoyono esquisse trois grandes priorités dans la **stratégie de développement à moyen terme (SDMT 2005-2009)**.<sup>22</sup> La première priorité est de **promouvoir la sécurité et la paix** en réglant les conflits séparatistes, en particulier à Aceh et en Papouasie occidentale, et de lutter contre la criminalité transnationale, en particulier le terrorisme. La deuxième priorité est d'**améliorer la justice et la démocratie** via une meilleure gouvernance et une meilleure administration publique, une meilleure application de la loi et des services publics décentralisés. La troisième vise à **accroître la prospérité et le bien-être**, l'objectif ultime étant de créer des emplois et de réduire la pauvreté grâce à la croissance économique, afin de réduire de moitié le chômage et la pauvreté d'ici à 2009. Le gouvernement souligne également sa volonté de mettre un terme à la dégradation de l'environnement.

#### 4.1. Programme politique

Pour atteindre ses objectifs, le nouveau gouvernement devra notamment parvenir à améliorer le **système judiciaire** et, d'une manière générale, les capacités **répressives**, mais aussi réduire la **corruption** omniprésente. Pour témoigner de l'engagement politique global en faveur des réformes, il convient de noter l'augmentation sensible des crédits budgétaires alloués aux autorités répressives au cours de l'année écoulée. L'approche du gouvernement en matière de lutte contre la corruption repose sur des mesures et des réformes institutionnelles à long terme, plutôt que sur la seule application de la loi. Le **parlement** a mis sur pied de nouveaux organes de contrôle – ou «commissions» - chargés de l'appareil judiciaire, des parquets et de la police. Parallèlement, l'**instruction des cas de corruption**, menée par le procureur général et une commission spéciale de lutte contre la corruption (KPK), progresse régulièrement. La lutte contre la corruption est néanmoins entravée par le népotisme caractéristique du corps politique indonésien depuis plus de 50 ans.

Parallèlement à son programme de réforme institutionnelle, le gouvernement procède à une réforme militaire qui vise au **retrait progressif de l'armée de ses entreprises**, comme le prévoit la loi militaire de 2004. Pour accompagner cette politique et parvenir au plein contrôle des forces armées par le pouvoir civil, le gouvernement entend intégrer l'ensemble des coûts liés aux forces armées dans le budget national.

En matière de **politique étrangère**, le nouveau gouvernement s'attelle à tirer les fruits du crédit démocratique renforcé dont il jouit depuis peu. Il souhaite accélérer l'**intégration de l'ANASE** sur la base d'objectifs politiques partagés établis dans le cadre de la communauté de sécurité de cette organisation, en ce compris la promotion de ce qu'il appelle des «normes démocratiques minimales».

L'Indonésie continue d'envisager les solutions susceptibles de contrebalancer le poids économique et politique croissant de la **Chine** dans la région. C'est pourquoi elle s'attelle activement à impliquer les grandes puissances régionales que sont, par exemple, l'**Australie** et le **Japon**. Un des principaux objectifs de politique étrangère du pays consiste en la normalisation de ses relations avec les **États-Unis**, y compris pour ce qui touche à la coopération en matière de défense. Dans les cas de l'Australie et des États-Unis, ce type de politique comporte pour le gouvernement des risques sur le plan intérieur, compte tenu

---

<sup>22</sup> République d'Indonésie-Bappenas (ministère du plan), 2005, stratégie de développement à moyen terme de l'Indonésie 2004-2009.

notamment de plusieurs de ses alliés parlementaires islamistes/réformistes, qui pourraient s'opposer à une attitude jugée excessivement pro-occidentale.

Dans ce contexte, **les relations avec l'UE** constituent un précieux facteur d'équilibre dans le contexte des importants changements stratégiques qui se produisent en Asie. Bien que l'UE soit avant tout perçue comme un important partenaire commercial, elle est aussi considérée, de plus en plus, comme un partenaire sur les questions de politique et de sécurité, en raison de son image de "puissance paisible" et du modèle de coopération politique qu'elle constitue. L'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un nouvel **accord de partenariat et de coopération bilatérale** démontre la volonté de l'Indonésie d'approfondir ses relations avec l'UE.

#### 4.2. Économie et commerce

Le gouvernement reconnaît que le problème économique le plus pressant est de **créer des emplois** pour absorber les 2,5 millions de nouveaux arrivants qui intègrent chaque année le marché du travail. D'une manière générale, ses objectifs sont de stimuler la **croissance des exportations**, d'étendre l'accès aux marchés et d'accroître la variété des produits exportés et leur valeur ajoutée. Améliorer le commerce intérieur et l'environnement des entreprises, en œuvrant entre autres à une amélioration du cadre juridique, du système de transport et de distribution et des régimes d'assurance, compte aussi au rang des priorités.

La **politique** du gouvernement est de poursuivre la **stabilisation macroéconomique**; d'améliorer les conditions qui prévalent sur le **marché du travail** en y introduisant plus de flexibilité et en améliorant les qualifications des travailleurs, en particulier grâce à l'amélioration de la qualité de l'enseignement; d'instaurer un contexte plus favorable aux **exportations** via leur promotion et la création de services de soutien; d'améliorer le **climat d'investissement**, notamment en accélérant le développement des infrastructures; et de soutenir le rétablissement du **secteur des PME**. Le protectionnisme rampant qui règne dans certains secteurs menace de miner la stratégie économique du gouvernement.

Mettant pour la première fois à l'épreuve son engagement à mener des réformes économiques et sociales, le président Yudhoyono a fait passer, en mars et septembre 2005, des **réductions** profondément impopulaires **des subventions dans le secteur des carburants**. Le gouvernement a cependant veillé à ce qu'une partie des économies budgétaires ainsi réalisées soit consacrée aux programmes sociaux à destination des populations pauvres.

Pour ce qui est de l'investissement dans les infrastructures et à la suite des **sommets sur les infrastructures** organisés en janvier 2005 et novembre 2006, le gouvernement s'est attelé à promulguer des lois essentielles (en matière notamment d'acquisition de terrains), qui ont commencé à doper les investissements dans ce domaine. Leur application demeure cruciale pour l'efficacité de la réforme des règles d'investissement.

**La sécurité juridique** est une autre question importante liée au développement économique. Elle est également mise en avant dans la stratégie de développement à moyen terme, qui insiste sur la nécessité de poursuivre les réformes juridiques, en particulier pour ce qui est du tribunal du commerce.

#### 4.3. Secteurs sociaux/ Réduction de la pauvreté

La **réduction de la pauvreté** constituera un défi majeur. Dans la **SDMT 2005–2009**, le gouvernement entend réduire la pauvreté du pays, qui touche 36,1 millions de personnes, soit 16,7 % de la population (en 2004), et faire en sorte qu'elle n'en touche plus que 8,2 % en 2009. Le gouvernement prévoit aussi de faire passer le taux de chômage de 9,5 % de la main-d'œuvre en 2003 à 6,7 % en 2009. Parvenir à ces objectifs exige une croissance économique suffisante et le financement des programmes de développement.

**La stratégie de réduction de la pauvreté (SRP)** fait partie intégrante de la SDMT et met l'accent sur la création d'emplois et de débouchés commerciaux, l'autonomisation et le renforcement des capacités des pauvres, et la protection sociale. Le gouvernement prévoit aussi de mettre l'accent sur la nécessité de traiter d'autres dimensions de la pauvreté, au rang desquelles figurent l'accès à l'enseignement, aux services de santé, à l'eau potable et aux installations sanitaires de qualité, ainsi que le renforcement des droits des pauvres, de la protection juridique à l'emploi.

Le ministère de l'éducation (MEN) a élaboré un **document stratégique sur l'éducation**, qui prévoit quelques avancées majeures en direction de l'éducation pour tous (EFA) et de la mise en place d'un cycle obligatoire de neuf années d'enseignement de base d'ici à 2010. Il met également l'accent sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement, via l'introduction de normes minimales. Pour financer ces politiques, le gouvernement fera passer les dépenses consacrées à l'éducation à quelque 5 milliards d'euros (soit 20 % de l'ensemble des dépenses publiques) d'ici à 2009, deux tiers de cette somme devant échoir aux régions.

#### 4.4. Politique environnementale

Le gouvernement met en évidence sa politique destinée à mettre un terme à la dégradation de l'environnement, voire à y remédier. L'environnement est un **enjeu transversal** et plusieurs organismes sont impliqués dans la législation en la matière et dans sa gestion. Si le ministère national de l'environnement est le principal organe investi d'une responsabilité directe en matière d'environnement, divers autres ministères appliquent, eux aussi, des lois relatives à l'environnement. De surcroît, la récente décentralisation préside à la répartition des responsabilités entre l'État central, les provinces et les districts. Le ministère de l'environnement s'occupe de formuler, de coordonner et de contrôler les politiques, mais ne détient plus le contrôle sur les agences environnementales des provinces et des districts, qui sont financées et dirigées par les autorités locales dont elles dépendent.

En l'état, **la politique environnementale** met l'accent sur cinq objectifs:

- améliorer l'accès aux ressources naturelles et aux informations sur l'environnement;
- améliorer la gestion, la conservation et la réhabilitation des ressources naturelles;
- prévenir la pollution et les dégâts environnementaux; mettre en place les capacités institutionnelles et faire respecter la loi dans le domaine des ressources naturelles;
- étendre le rôle des citoyens dans la gestion et la conservation des ressources naturelles.

En 2002, le financement consacré à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles représentait 0,69 % du budget de l'État. Historiquement, les dépenses consacrées aux activités environnementales ont toujours été faibles et rien n'indique, à l'heure actuelle, que leur niveau pourrait augmenter.

D'une manière générale, le **cadre juridique** est jugé approprié dans les principaux domaines que sont qualité de l'air et de l'eau, l'élimination des déchets et la gestion des sols et des forêts (y compris la biodiversité). En 2004, l'Indonésie avait également ratifié nombre des principaux accords multilatéraux dans le domaine de l'environnement, dont 14 accords internationaux touchant à l'air et à l'atmosphère, au changement climatique, à l'environnement marin, à la biodiversité, aux matières dangereuses et toxiques et à l'exploitation des forêts. Les **principaux problèmes** de réglementation environnementale identifiés sont le manque de financements, les carences en matière d'application appropriée et cohérente de la loi et le manque de main-d'œuvre qualifiée.<sup>23</sup>

## 5. **APERÇU DE LA COOPÉRATION COMMUNAUTAIRE ANTÉRIEURE ET PRÉSENTE, COORDINATION ET COHÉRENCE**

Globalement, **l'aide au développement fournie par l'UE** (aide de la CE et aide bilatérale des États membres comprises) représente environ **20 %** de l'aide totale dont bénéficie l'Indonésie. Quelque 60 % de cette aide revêtent la forme d'aides non remboursables, ce qui illustre le rôle majeur joué par l'UE dans le développement de l'Indonésie. Sur la base des pourcentages de 2004, les quatre principaux secteurs d'aide non remboursables étaient la gouvernance (20 %), l'éducation (14,5 %), l'agriculture, la sylviculture et les pêches (13 %) et la santé (13 %).<sup>24</sup>

Le **document de stratégie de coopération 2002-2006** (DSP 2002-2006) de la Commission consacré à l'Indonésie décrivait un programme quinquennal de coopération doté d'un budget indicatif de **216 millions d'euros**.<sup>25</sup> L'**objectif global** du DSP 2002-2006 était d'encourager la consolidation de la démocratie et de promouvoir la bonne gouvernance en fournissant un soutien de la CE au développement économique, social et environnemental durable de l'Indonésie. À la suite de la **catastrophe du tsunami**, la CE a alloué 40 millions d'euros supplémentaires d'aide humanitaire par l'intermédiaire de la DG ECHO et 200 millions d'euros d'aide à la reconstruction (partie du programme indicatif tsunami 2005-2006). À la suite du **tremblement de terre** survenu à **Yogyakarta** en mai 2006, une aide humanitaire a

---

<sup>23</sup> À titre d'exemple, l'utilisation d'essence sans plomb est interdite à Jakarta depuis juillet 2001, et d'autres villes l'interdisent, elles aussi, progressivement. Toutefois, les émissions produites par les véhicules qui circulent à Jakarta continuent d'excéder les limites légales: des études menées en 2004 ont en effet montré que 36 % des véhicules roulant à l'essence et 60 % de ceux roulant au diesel dépassent ces limites. Dans le domaine de la pollution des eaux, l'arrêté gouvernemental n° 82 de 2002 traite de la question du contrôle de la qualité et de la pollution des eaux et prévoit des mesures de contrôle. Si certains contrevenants ont été poursuivis au titre de cette réglementation, la qualité des eaux de surface demeure médiocre et cinq des plus grandes rivières de Java sont contaminées à des degrés qui empêchent tout traitement de leurs eaux en vue de les rendre potables.

<sup>24</sup> Source: «Livre bleu» sur la coopération au développement apportée par l'Union européenne en Indonésie (2005).

<sup>25</sup> Selon les prévisions, les crédits effectivement engagés devraient être inférieurs, car 30 millions d'euros prévus au titre du programme indicatif national (PIN) 2005-2006 ont été réaffectés à l'indispensable programme de reconstruction d'Aceh après le passage du tsunami, région où la CE a engagé 200 millions d'euros en 2005 et 2006. De plus, 15 millions d'euros ont été affectés au processus de paix pour Aceh, en sus des fonds disponibles au titre du programme indicatif.

été octroyée (10 millions d'euros) et la Commission entend allouer jusqu'à 40 millions d'euros aux fins de reconstruction et de prévention des catastrophes.

Les interventions ont été concentrées des années durant sur la sylviculture et les ressources naturelles, mais le **DSP 2002-2006 a permis une répartition plus équilibrée de celles-ci**. En juin 2006, l'ensemble des **engagements actifs d'assistance communautaire** en faveur de l'Indonésie s'élevait à **466 millions d'euros**.<sup>26</sup> Plus de 160 millions d'euros sont alloués à des projets dans le **secteur de la sylviculture et des ressources naturelles**, notamment à des projets d'ONG menés au profit des forêts tropicales. Ce montant reflète le degré de priorité accordé à ce secteur jusqu'ici. Étant donné que d'importants projets dans le domaine des forêts vont prendre fin, cette part diminuera pour passer à quelque 60 millions d'euros. Le financement de projets dans le **secteur social** passe de 35 millions d'euros en 2004 à 75 millions d'euros en 2006 (35 millions d'euros pour la santé et 40 millions d'euros dans l'enseignement), soit de 10 % à 30 % environ de notre aide. Dans les domaines de la **gouvernance, de l'État de droit et de la coopération économique**, l'aide passe d'approximativement 50 millions à 70 millions d'euros en 2005/2006, soit de 15 % à quelque 30 % du total.

Pour ce qui est de la **mise en œuvre** et des **décaissements**, les fonds encore à décaisser s'élevaient, en juin 2006, à quelque 297 millions d'euros (dont 159 millions d'euros au titre de l'aide post-tsunami). Grâce à l'accélération des décaissements, notamment pour ce qui est de l'aide post-tsunami, il est prévu que le montant des fonds encore à décaisser devrait passer à 191 millions d'euros environ à la fin 2006 (dont 100 millions d'euros pour l'aide post-tsunami). La lenteur relative constatée en matière de mise en œuvre et de décaissement illustre les limites des projets de conception traditionnelle, mise en œuvre de manière décentralisée grâce à des unités de gestion de projet (PMU) et une contribution gouvernementale. Ces projets sont devenus de plus en plus difficiles à élaborer et à mettre en œuvre, compte tenu des exigences considérables induites par les procédures communautaires et locales.

### 5.1. Économie et commerce (voir l'annexe 5)

Le document de stratégie 2002-2006 accordait une grande attention à la coopération économique, en lui accordant une enveloppe budgétaire globale de **28 millions d'euros**. En juin 2005, 18 millions d'euros avaient déjà été engagés. Dix millions supplémentaires, affectés à la réforme des finances publiques, devraient être engagés en 2005.

Le DSP 2002-2006 épinglait certains obstacles spécifiques aux **échanges commerciaux entre l'Union européenne et l'Indonésie**, obstacles liés aux mécanismes de normalisation et de contrôle de la qualité, qui nuisaient aux capacités d'exportation des entreprises indonésiennes vers l'UE. Il considérait également d'autres facteurs de **facilitation des échanges**, tels que les activités douanières indonésiennes, comme des vecteurs essentiels des échanges commerciaux bilatéraux. Le DSP 2002-2006 se faisait également l'écho d'une demande essentielle des entreprises européennes, qui appelaient à l'amélioration des conditions **d'investissements communautaires en Indonésie**, notamment pour ce qui était des procédures d'autorisation des investissements, et relevait par ailleurs la nécessité de rapprocher davantage les principaux acteurs des secteurs public et privé.

---

<sup>26</sup> Soit 230 millions d'euros environ au titre de l'aide bilatérale régulière, 200 millions d'euros au titre de l'aide post-tsunami et le solde au titre des lignes budgétaires «populations déracinées» et «droits de l'homme».

## 5.2. Bonne gouvernance (voir l'annexe 6)

Le DSP 2002-2006 faisait du **renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit**. L'un des principaux objectifs de la coopération avec l'Indonésie L'enveloppe budgétaire allouée à ce domaine s'élevait à **42,3 millions d'euros**. La politique de la CE consistait à contribuer au développement et à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit et à encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il convenait par ailleurs de renforcer l'application de la loi et la réforme judiciaire pour rétablir la confiance de la population dans les autorités répressives et dans la démocratie.

À la suite des **attentats terroristes** perpétrés en Indonésie, en particulier à Bali en octobre 2002, la CE a apporté une aide dans le domaine de la **lutte contre le terrorisme**, notamment aux activités de **lutte contre le blanchiment d'argent** et au centre de coopération dans le domaine de la répression, basé à Jakarta (JCLEC), dans le cadre du mécanisme de réaction rapide (MRR).

## 5.3. Secteurs sociaux (voir l'annexe 7)

Dans le **secteur de l'enseignement**, l'aide de la CE a été d'emblée axée sur la coordination et la collaboration entre les donateurs et la programmation n'a fait que compléter les activités des autres donateurs. Cette approche a été étayée par l'*examen du secteur de l'enseignement* (ESR) de 2003, initiative commune du gouvernement et de la communauté des donateurs présents en Indonésie.

S'inspirant de l'ESR, le programme d'aide aux capacités de l'enseignement fondamental (BE-SCSP, lancé en 2006), mis en œuvre dans le cadre du **PIN 2002-2004** et doté d'une enveloppe de 20 millions d'euros, a ouvert la voie à une approche sectorielle (SWAP), s'appuyant sur la coopération relativement avancée entre les donateurs et le MEN.<sup>27</sup>

Dans le **secteur de la santé**, les interventions communautaires antérieures au DSP 2002-2006 se limitaient à atténuer les effets de la crise socio-économique (1997-1998). Le DSP 2002-2006 a mis en avant le rôle de l'assistance aux services de santé de base dans le cadre de la bonne gouvernance. En conséquence de quoi, le projet **d'aide aux services de santé au niveau des collectivités** («*Support to Community Health Services*», doté de **35 millions d'euros**) a été lancé en 2003 pour une durée de 54 mois. L'objectif global est d'améliorer la situation de la population en matière de santé et de nutrition, notamment des personnes socialement défavorisées et des personnes frappées par la pauvreté, en mettant en place un système de santé au niveau des districts et des sous-districts.

## 5.4. Environnement (voir l'annexe 8)

La CE participe grandement aux activités menées avec le gouvernement indonésien en faveur de l'environnement, principalement dans les domaines de la sylviculture et de l'eau. Grâce au

---

<sup>27</sup> Dans le cadre du **PIN 2005/2006**, l'enveloppe de 50 millions d'euros prévue pour le programme sectoriel a été ramenée à 20 millions d'euros afin de pouvoir financer rapidement les activités de reconstruction dans la province d'Aceh, touchée par le tsunami.

**programme forestier entre la CE et l'Indonésie** (l'ECIFP), plusieurs projets ayant mobilisé quelque **150 millions d'euros** sur les dix années écoulées ont contribué à renforcer les capacités du ministère des forêts et de ses homologues provinciaux.

Les efforts déployés par la CE et le gouvernement indonésien en vue de parvenir à une gestion plus durable des forêts ont été entravés par la poursuite de l'**abattage illégal** et par le commerce lié à ce phénomène, au niveau tant intérieur qu'extérieur. De plus, les activités menées dans le passé ont mis l'accent sur des projets géographiquement ciblés et spécifiques, qui reposaient fortement sur l'assistance technique européenne et étaient menés en partenariat avec un seul ministère (en général, le ministère des forêts). Ce modèle de projet comporte un risque de marginalisation, dès lors que se fonder sur un seul partenaire entrave la diffusion des résultats dans l'ensemble du monde politique et isole les donateurs dans des provinces données.

Aussi, la CE et le gouvernement indonésien ont élaboré, dans le cadre du PIN 2002-2004, le **projet de soutien FLEGT entre la CE et l'Indonésie** (15 millions d'euros), mis en œuvre durant la période 2005-2009. Cette initiative met l'accent sur les questions d'application des lois, de gouvernance et d'échanges commerciaux, en vue de créer, à moyen ou à long terme, les conditions d'une gestion forestière durable. Il s'inscrit dans une approche plus générale de la CE (le plan d'action FLEGT de l'Union européenne) et d'autres donateurs consistant à aborder la réforme de la gouvernance, d'une part, et les mesures de contrôle du commerce illégal de bois, d'autre part.

## **5.5. Programmes thématiques et régionaux (voir l'annexe 9)**

Outre l'aide fournie dans le cadre des DSP et des PIN, l'Indonésie fait l'objet de **six lignes budgétaires horizontales et thématiques** et de **11 programmes régionaux mis en œuvre à l'échelle de l'ANASE ou de l'Asie**. Ces instruments budgétaires sont soumis à des procédures de programmation bisannuelles ou annuelles.

Entre 2000 et 2005, **42 millions d'euros ont été engagés** dans le cadre de projets menés en Indonésie au titre de lignes budgétaires horizontales et thématiques. On s'est efforcé de parvenir à une **meilleure synergie** entre le DSP 2002-2006 et les lignes budgétaires horizontales. Les projets financés au titre de ces dernières et des lignes budgétaires thématiques ont grandement contribué aux efforts concernant certaines **questions transversales importantes** dans le cadre de la coopération entre la CE et l'Indonésie, en particulier:

- dans les domaines de **la prévention des conflits** et du redressement à la suite de conflits les projets, financés dans le cadre de la ligne budgétaire sur les **populations déracinées**, ont contribué à la réconciliation dans plusieurs provinces indonésiennes déchirées par des conflits (en particulier celles de Maluku, de Sulawesi centrale et du Timor-Occidental);
- **l'environnement**: la ligne budgétaire sur les **forêts tropicales** porte sur divers questions forestières, complémentaires des activités prévues dans le DSP en matière d'abattage illégal, de certification, de gouvernance et d'exploitation forestière communautaire;

- **les droits de l'homme:** en complément à la coopération intergouvernementale et compte tenu du dynamisme démocratique indonésien, on a considérablement renforcé le rôle de la société civile en tant que partenaire de la coopération, notamment via l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (**IEDDH**) et le mécanisme en faveur des petits projets (SPF). En dépit d'un financement modeste, ces instruments continuent d'apporter une contribution essentielle à l'instauration de relations entre les peuples en facilitant les réseaux entre les acteurs sociaux, au rang desquels figurent des universitaires, des défenseurs des consommateurs et des droits de l'homme, des cellules de réflexion et des organisations représentatives des peuples indigènes.

La coopération entre l'Union européenne et l'Indonésie est également complétée par plusieurs **initiatives régionales au niveau de l'ANASE ou de l'Asie dans son ensemble**. L'Indonésie a renforcé sa participation à des programmes asiatiques tels que **Asia Link** (15 projets en cours), **Asia Invest** (sept projets), **Asia Pro Eco** (trois projets), **Asia IT & C** (deux projets) et **Asia Urbs** (deux projets).

L'Indonésie participe également aux différents **programmes de coopération économique entre la CE et l'ANASE**, dont certains, en particulier ceux relatifs aux normes, complètent efficacement les activités bilatérales déjà menées. On s'efforcera de continuer à rechercher de telles synergies entre les programmes bilatéraux et régionaux, à la lumière de l'évolution de la situation au niveau régional (en particulier la possibilité de création d'une zone de libre-échange entre les pays de l'ANASE et l'Union européenne).

## 5.6. Enseignements tirés

La stratégie nationale 2007-2013 a notamment pour caractéristique principale de délaissier **l'approche par projets au profit d'une approche sectorielle (SWAP)**, destinée à soutenir les politiques sectorielles du gouvernement et à concentrer l'aide sur un nombre limité de secteurs.

Les limites des projets de conception traditionnelle, mise en œuvre de manière décentralisée par des unités de gestion de projet (PMU) avec l'aide du gouvernement, sont évidentes. Ces projets sont devenus de plus en plus difficiles à élaborer et à mettre en œuvre et n'ont pas d'effet significatif sur la réforme des politiques.

L'approche SWAP renforcera l'impact de l'aide communautaire et l'appropriation des projets par le gouvernement indonésien. Elle devra être étroitement coordonnée avec l'action d'autres donateurs. Pour ce faire, on envisagera la définition des modalités d'application en partenariat avec l'ONU ou d'autres agences multilatérales, telles que la Banque mondiale, afin d'accélérer la passation des contrats, la mobilisation et le décaissement des fonds, et de permettre la démultiplication de l'aide grâce à la mise en commun de l'aide des différents donateurs.

À l'avenir, l'aide de la CE dans le domaine économique devrait se fonder sur un **dialogue** plus ciblé et institutionnalisé **avec le gouvernement et le secteur privé**, afin d'examiner de plus près les progrès accomplis dans les domaines commercial et des investissements, ce qui devrait être rendu possible par le nouveau gouvernement, plus réceptif, et par les entreprises européennes et indonésiennes, mieux organisées.

Dans le domaine **forestier**, les approches antérieures n'ont pas permis de réduire réellement l'abattage illégal ni de rendre l'exploitation des ressources plus durable, du fait de problèmes de gouvernance tels que la corruption et l'absence de capacités de mise en œuvre et répressives.<sup>28</sup> De surcroît, plus de 50 millions d'euros destinés à des projets dans le secteur de l'exploitation forestière et des ressources naturelles n'ont pas été dépensés. Il est dès lors proposé de mettre l'accent, comme le suggère le profil environnemental national, sur la gouvernance et, pour ce faire, d'intégrer réellement les questions environnementales dans tous les domaines concernés (par exemple en matière de répression) et d'envisager une aide au titre des lignes budgétaires thématiques.

Compte tenu de la proposition de concentrer l'aide sur un nombre restreint de domaines en vue d'optimiser l'impact de l'aide de la CE, on veillera particulièrement à ce que les **questions transversales** essentielles, notamment l'environnement, la prévention des conflits, les droits de l'homme et la gouvernance, soient **intégrées** dans tous les domaines couverts par le DSP.

## 6. LA STRATÉGIE DE RÉPONSE DE LA CE

Pour la période 2007-2013, les **principaux objectifs** de l'aide de la CE seront la **réduction de la pauvreté**, la promotion d'une **croissance économique** durable via les échanges commerciaux et les investissements et la promotion de la **bonne gouvernance et de la sécurité** grâce à une meilleure application de la loi.

Dans le cadre de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD), un montant indicatif de **494 millions d'euros** a été attribué à l'Indonésie pour la période 2007-2013. Ce montant peut être complété par des programmes régionaux et thématiques pertinents.

La **première** priorité sera **l'enseignement**. Elle reposera sur une approche sectorielle (SWAP), conçue en concertation avec le gouvernement, attentive à la réduction de la pauvreté et à la concrétisation de l'*Éducation pour tous*, qui sont à la fois des ODM essentiels et des priorités du gouvernement. Le soutien à l'enseignement contribuera également au perfectionnement des ressources humaines et à la croissance économique. Ce domaine est donc crucial, pour améliorer tant le contexte social que la qualité de la croissance économique.

Il est dès lors proposé de concentrer l'aide sur **l'enseignement, domaine prioritaire** qui offre les meilleures perspectives d'impact et de réactivité, et de capacités d'absorption. Cette priorité bénéficiera de pas moins de 80 % de l'aide.

Le **deuxième** priorité sera de soutenir le développement des **échanges commerciaux** et l'amélioration du climat d'**investissement**, afin d'encourager la croissance économique indonésienne et de stimuler les importantes relations commerciales de ce pays avec l'Union

---

<sup>28</sup> La Commission européenne a procédé à plusieurs évaluations, qui ont mis en lumière l'impact insuffisant de l'approche adoptée jusqu'ici. Voir notamment le document intitulé *Review of the EC-Indonesia Forestry Programme (ECIFP) [Examen du programme forestier CE-Indonésie (ECIFP)]*, Landell Mills/PCA consultants, Jakarta, octobre 2004.

européenne. À cet égard, il sera pleinement tenu compte des divers engagements pris en vue de renforcer la dimension sociale de la mondialisation.<sup>29</sup>

La **troisième** priorité de l'assistance consistera à améliorer la gouvernance et la sécurité en réformant le **système judiciaire** et en améliorant les capacités **répressives**.

Le présent document de stratégie pourrait être adapté aux besoins spécifiques susceptibles de résulter de la **reconstruction à la suite du tsunami** (et de l'aide à la reconstruction à la suite du tremblement de terre de Yogyakarta), notamment en termes de prévention et de gestion des catastrophes, ainsi que de la consolidation à long terme du **processus de paix à Aceh**.

## 6.1. Première priorité: l'enseignement

Le **soutien à l'enseignement** visera à garantir et à soutenir la réalisation des **ODM 1<sup>30</sup> et 2<sup>31</sup>** de l'objectif d'**Éducation pour tous (EFA)**, en garantissant la scolarisation des enfants des familles pauvres et défavorisées tout au long d'un cycle d'enseignement de base de neuf ans.<sup>32</sup> Il visera en outre à garantir et à soutenir la réalisation de l'ODM 8<sup>33</sup>, en favorisant l'accès à l'enseignement professionnel et supérieur, et contribuera également à la résolution des problèmes essentiels qui ont affaibli le système éducatif indonésien et nui à la compétitivité internationale du pays.

### *Enseignement de base*

La CE concentrera l'essentiel de son aide au soutien à une **approche sectorielle** (SWAP) dans l'enseignement de base. Des progrès considérables sur la voie d'une telle approche ont été récemment accomplis. Un dialogue politique à haut niveau se tient à ce sujet entre la CE et les divers organismes indonésiens concernés, dans le cadre du programme de soutien à l'enseignement actuellement mis en œuvre par la CE.

La conception d'une approche SWAP reposera sur les activités de **coordination entre les donateurs** menées depuis 2001. La CE entend jouer un rôle de premier plan à cet égard, ainsi que dans la mise en place et dans le maintien d'un dialogue politique avec les ministères concernés. La coordination entre les donateurs a pris de l'ampleur depuis 2004 et un groupe restreint, le groupe de travail sur l'enseignement, œuvre à l'élaboration d'une approche sous-sectorielle dans le domaine de l'enseignement de base, approche dont la CE sera probablement le principal donateur. Les donateurs qui ont déjà fait part de leur intérêt à prendre part à une approche SWAP sont, entre autres, les Pays-Bas, l'agence néo-zélandaise NZAID, la Banque mondiale et l'Unesco. Un groupe supplémentaire de donateurs actifs dans le secteur de l'enseignement souhaite œuvrer à la coordination et, plus largement, s'inscrire dans la stratégie gouvernementale: on y trouve l'agence américaine USAID, l'agence japonaise de coopération internationale JICA et l'agence australienne Ausaid. Selon les

---

<sup>29</sup> Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation «A Fair Globalisation: Creating Opportunities for All» [Une mondialisation équitable: des perspectives pour tous], du 24 février 2004; communication de la Commission intitulée «la dimension sociale de la mondialisation – comment la politique de l'UE contribue à en étendre les avantages à tous», COM(2004) 383 final du 18 mai 2004.

<sup>30</sup> Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim.

<sup>31</sup> Assurer l'éducation primaire pour tous.

<sup>32</sup> On mettra particulièrement l'accent sur les enfants originaires de zones reculées et de groupes indigènes/minoritaires, ainsi que sur les enfants qui présentent des besoins spécifiques.

<sup>33</sup> Proposer un travail décent et productif aux jeunes, en coopération avec les pays en développement.

estimations, le montant total des fonds alloués chaque année par des donateurs et bailleurs de fonds représente moins de 10 % des dépenses publiques dans ce secteur.

L'**objectif global** de cette activité, qui s'inscrit dans la foulée de la stratégie de développement à moyen terme 2005-2009 élaborée par le nouveau gouvernement, sera de contribuer à une réduction durable de la pauvreté par un accès plus équitable à un enseignement de qualité.

Les **objectifs spécifiques** seront de contribuer à la politique/stratégie mise en place par le gouvernement pour améliorer l'enseignement de base, en particulier (a) es systèmes de gouvernance et de gestion, (b) la qualité globale, (c) les procédures de planification et de budgétisation destinées à l'enseignement et l'optimisation des ressources engagées, et (d) les performances des enseignants.

Les indicateurs rendant compte du degré de réalisation des objectifs sont les suivants:

- hausse du niveau d'instruction des citoyens indonésiens;
- augmentation du nombre d'Indonésiens diplômés des écoles secondaires des premier et deuxième cycles;
- augmentation du nombre de diplômés de l'université/de l'enseignement supérieur;
- amélioration de la qualité de l'enseignement;
- meilleure adaptation de l'enseignement aux besoins du développement durable;
- gestion plus efficace de la fourniture des services éducatifs.

En termes d'**intégration**, cette stratégie encouragera également la **durabilité environnementale** en collaborant avec le MEN et le ministère de l'environnement. Ces deux ministères ont signé un protocole d'accord en vue de l'inclusion dans les plus brefs délais de l'éducation écologique dans les programmes scolaires et de la formation des enseignants en vue de dispenser cet enseignement. Les **aspects liés à la problématique du genre** seront également pris en considération pour améliorer l'indicateur sexospécifique du développement (GDI).

Plusieurs défis et risques doivent être pris en considération dans le cadre de l'élaboration d'une approche sectorielle:

- la **décentralisation** pose problème à cette stratégie, surtout parce qu'il faut encore concilier les nouveaux rôles dévolus au ministère central, à la province, au district/à la ville, au sous-district et à l'école. Ces changements sont en cours et bénéficieront du soutien du BE-SCSP;
- le **financement de l'enseignement**: l'investissement de l'Indonésie dans son système éducatif est faible par rapport à d'autres pays de la région. Le gouvernement prévoit de l'accroître en vertu de la loi sur l'enseignement de 2003 et de la SDMT 2005-2009. En tout état de cause, une part importante de ce financement est consacrée à des dépenses courantes, au rang desquelles figurent avant tout les salaires, si bien qu'il n'y a guère de marge de manœuvre pour augmenter le financement de l'enseignement;
- la **réforme de la fonction publique** pourrait constituer une importante pierre d'achoppement, car les réticences à aborder ce dossier se font jour à tous les niveaux. Les principaux défis à relever seront la taille démesurée de l'administration, la corruption, l'inefficacité et le faible niveau des salaires;
- la **transparence**: dans un pays qui a la réputation d'être gangrené par la corruption et la mauvaise gouvernance, il faudra mettre en place les mécanismes aptes à assurer une

bonne gestion financière et les mécanismes qui s'imposent en matière d'audit et de contrôle.

### *Enseignement supérieur*

Sur le plan de l'enseignement supérieur, le principal objectif de la coopération en Asie est de renforcer la capacité des universités à coopérer au niveau international en facilitant le transfert de savoir-faire et de bonnes pratiques en matière de mobilité des étudiants et des professeurs. La Commission européenne contribuera au financement d'un programme de mobilité entre des universités européennes qui ont signé la Charte Erasmus et des universités de pays tiers qui compléteront les programmes existants dans le domaine de l'enseignement supérieur. Le financement est prévu pour la maîtrise, le doctorat et le post-doctorat pour les étudiants et pour des échanges à des fins d'enseignement, de formation pratique et de recherche pour les professeurs.

Les activités de coopération menées dans le domaine de l'enseignement supérieur seront financées dans le cadre de la programmation régionale pour l'Asie.

### *Enseignement et formation professionnels (EFP)*

L'enseignement secondaire supérieur est constitué d'une filière professionnelle et d'une filière générale, qui visent à préparer les étudiants au monde du travail ou à l'enseignement supérieur. Il est impérieux d'**adapter les qualifications proposées à celles nécessaires sur le marché du travail**. C'est une question qui a été évoquée récemment par nombre d'entreprises privées actives en Indonésie, qui déclarent que les travailleurs directement issus de l'école ont systématiquement besoin d'une formation complémentaire avant de commencer à travailler. Cette situation influe directement sur la compétitivité nationale de l'Indonésie et peut en partie expliquer que, contrairement à ses voisins asiatiques, ce pays n'est pas présent dans quelques-uns des secteurs à plus forte valeur ajoutée que sont ceux des biens électroniques ou de l'automobile.

Le chômage des jeunes est important: ce groupe cible essentiel nécessite un **travail décent et productif**.<sup>34</sup> Parmi les solutions pour créer des emplois, un certain nombre de programmes nationaux identifient l'amélioration de la transition entre l'école et le monde du travail et l'amélioration de la qualité des emplois et des qualifications des travailleurs au niveau de l'enseignement de base et de l'enseignement professionnel, ainsi que la garantie de l'égalité des chances.<sup>35</sup>

La CE, en étroite concertation avec le secteur privé et les autres donateurs (notamment l'Allemagne, particulièrement active dans ce domaine), aidera le MEN et les instances provinciales à définir une stratégie et une politique plus détaillées destinées à élargir le socle de compétences via la formation professionnelle. À court terme, l'intervention de la CE se

---

<sup>34</sup> Le concept de «travail décent» est défini par l'OIT. Il recouvre l'emploi, la protection sociale, les droits fondamentaux sur le lieu de travail, y compris les normes fondamentales de travail, le dialogue social et l'égalité entre les sexes.

<sup>35</sup> Stratégie de développement à moyen terme 2005-2009, Indonesia Youth Employment Action Plan 2004-2007 [Plan d'action indonésien pour l'emploi des jeunes 2004-2007], Indonesia Tripartite Action Plan for Decent Work 2002-2005 [Plan d'action tripartite indonésien pour un travail décent 2002-2005].

limitera à la définition de la politique et, éventuellement, à des projets pilotes mis en œuvre dans le cadre du volet «commerce et investissement».

## 6.2. Deuxième priorité: commerce et investissement

Traiter des questions de commerce et d'investissement exige une approche globale multi-donateurs. La CE veillera à ce que son aide soit basée sur un **dialogue politique et d'éventuelles approches communes**, mises en œuvre en coordination avec les autres donateurs bilatéraux ou multilatéraux impliqués dans ce domaine. Cette aide sera liée à l'engagement ferme du gouvernement actuel à mener à bien son **programme de réforme**.

La stratégie de réponse de la CE devrait bénéficier du soutien majeur que constituent les **relations de l'UE avec l'Indonésie en termes de commerce et d'investissement**. Le dialogue mené sur ces questions entre la CE et l'ANASE dans le cadre de l'initiative TREATI et la possibilité de création d'une zone de libre-échange (ALE) entre les pays de l'ANASE et l'UE ne feront qu'accroître l'importance de l'UE en tant que partenaire économique de premier plan.

L'**objectif général** de l'aide fournie dans ce domaine sera d'améliorer les performances économiques de l'Indonésie, en soutenant une stratégie tournée vers l'extérieur et basée sur l'augmentation des échanges et des investissements, tout en tenant compte de la dimension sociale de la mondialisation.

Les **objectifs spécifiques** de la coopération entre la CE et l'Indonésie sont de:

- soutenir les efforts déployés par l'Indonésie en matière de réformes économiques en vue de son intégration dans le **système commercial international** et de **l'amélioration du climat d'investissement**;
- continuer à aborder les **questions spécifiques qui affectent les échanges et les investissements entre l'Union européenne et l'Indonésie** grâce à une assistance technique bilatérale à long terme, d'une part, et à l'institutionnalisation d'un dialogue à haut niveau entre le gouvernement, la délégation de la CE, *EuroCham* et la Chambre de commerce indonésienne (*Kadin*), d'autre part.
- promouvoir l'**interaction entre les entreprises européennes et indonésiennes** dans les principaux secteurs économiques.

La diversité des facteurs qui affectent le climat d'investissement en Indonésie et la multitude des acteurs (autorités centrales et locales, pouvoir législatif et judiciaire, syndicats, fédérations patronales, représentants des entreprises) rendent essentielle l'implication du secteur privé et d'autres acteurs de la société civile.

Il convient aussi de mentionner la **décentralisation** et le fait que la définition des modalités de délégation des pouvoirs politiques et économiques aux provinces et aux districts reste floue. Afin de mieux définir les rôles de chacun, il pourrait être utile d'envisager la possibilité d'axer les activités de coopération sur des autorités locales déterminées.

Les principaux **risques** et **hypothèses** sont liés aux incertitudes qui règnent dans la sphère du commerce international. Dans le cas de l'Indonésie, ces incertitudes résultent du cycle de négociations de Doha, dans le cadre de l'OMC, de l'évolution de l'économie chinoise et de l'impact des accords commerciaux préférentiels. Enfin, les initiatives commerciales de la CE dans la région devraient également bénéficier de toute l'attention requise, l'initiative TREATI étant complétée par d'autres propositions bilatérales ou régionales, telles que la zone de libre-échange proposée avec les pays de l'ANASE.

Pour promouvoir les échanges et les investissements, il faudra dûment tenir compte de leur impact sur l'**environnement** et la **cohésion sociale**. Dans le domaine de l'environnement, il pourrait s'agir d'améliorer les procédures d'étiquetage écologique et de certification et les normes environnementales, d'améliorer l'accès à l'énergie et son utilisation et rendre cet accès durable, fiable et abordable, et d'améliorer l'efficacité énergétique et les technologies relatives aux énergies renouvelables. Dans le domaine social, il pourrait s'agir d'améliorer les normes de travail, la formation professionnelle, la coopération en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail et la responsabilité sociale des entreprises.

Compte tenu de la signature d'un accord sur les services aériens entre la Communauté et l'Indonésie et de l'importance cruciale des transports maritimes dans la région, la CE est disposée à fournir une assistance technique dans ces domaines et à pousser plus avant la convergence réglementaire dans le domaine de l'aviation civile.

### **6.3. Troisième priorité: application de la loi et justice**

**La gouvernance**, en particulier les questions d'application de la loi et de réforme judiciaire, demeure l'un des principaux défis de l'Indonésie en matière de développement à moyen terme. La stratégie de développement à moyen terme (SDMT 2005-2009) fait des réformes en matière de **lutte contre la corruption** et de **bonne gouvernance**, en ce compris la **réforme du système juridique et judiciaire**, autant d'éléments essentiels au rétablissement de l'économie indonésienne, ainsi que des moyens susceptibles d'attirer les indispensables investissements étrangers. Améliorer la gouvernance interne est également essentiel pour mobiliser les réserves d'investissement intérieur. Enfin, lutter contre la corruption, la criminalité transnationale et le blanchiment d'argent est indispensable pour assurer un environnement stable, tandis que la lutte contre l'abattage illégal contribuera à la durabilité du développement de l'Indonésie.

L'approche proposée reposera sur la dialogue mis en place dans le cadre du nouvel accord de partenariat et de coopération bilatérale, qui comprendra un engagement commun à respecter les droits de l'homme et à lutter contre le terrorisme et contre la criminalité organisée. Dans le domaine de coopération de l'ICD concernant la gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme et le soutien à la réforme des institutions, notamment en rapport avec la coopération et la réforme des politiques en matière de sécurité et de justice, la Communauté mettra en œuvre des mesures qui suivront strictement les lignes directrices du CAD de l'OCDE, en tenant compte aussi des conclusions des Conseils européens pertinentes.

L'**objectif général** de l'aide de la CE sera d'**améliorer la gouvernance et l'application de la loi**, conditions nécessaires au bon fonctionnement du secteur financier, des entreprises et des administrations publiques.

Dans ce contexte, les **objectifs spécifiques** de la coopération entre la CE et l'Indonésie en matière d'application de la loi et de justice seront les suivants:

- soutenir les efforts de l'Indonésie dans la lutte contre la **corruption**, conformément au plan national pour l'éradication de la corruption, afin d'encourager les investissements étrangers et nationaux et de soutenir un développement économique durable à long terme;
- répondre aux besoins spécifiques des **autorités répressives et judiciaires** afin d'appuyer les réformes en cours au sein, entre autres, du système judiciaire, du ministère public et de la police nationale, dans le but de soutenir l'émergence d'institutions responsables devant le citoyen, engagées à œuvrer à une gouvernance à la fois meilleure et efficace et à lutter plus efficacement contre la **criminalité organisée transnationale**;
- répondre aux besoins des entreprises et des investisseurs dans le domaine de la justice en améliorant la **capacité des tribunaux du commerce**, notamment au niveau régional;
- améliorer la **protection juridique des droits de l'homme** en soutenant la mise en œuvre du plan d'action national pour les droits de l'homme 2004-2009 et, en particulier, la ratification des instruments internationaux applicables en la matière.

L'approche proposée reposera sur les hypothèses suivantes:

- stabilité macroéconomique et politique,
- maintien du soutien et de l'engagement politiques en faveur de la réforme juridique, de la sécurité et judiciaire,
- intensification du dialogue politique avec le gouvernement, notamment dans le cadre du GCI.

Les principaux risques identifiés sont les suivants:

- risque que la lutte contre la corruption n'enregistre pas les gros progrès prévus par le plan national pour l'éradication de la corruption;
- risque que l'engagement à mener des réformes au sein des autorités répressives perde en intensité;
- risque que le gouvernement s'avère incapable de mieux protéger les droits de l'homme;
- risque que les fonds de contrepartie soient insuffisants ou arrivent tardivement.

Parallèlement à la coopération avec le gouvernement et en complément de celle-ci, compte tenu aussi du cadre démocratique en Indonésie, le rôle de la **société civile** en tant que partenaire de la coopération a été renforcé sensiblement et sera donc pris en considération lors de l'élaboration des programmes d'aide futurs, notamment dans le domaine des droits de l'homme.

La CE a également grandement contribué à la transition démocratique en **soutenant les élections**. Sur la base de cette expérience fructueuse et à la lumière de l'évolution politique en Indonésie, la CE examinera donc l'opportunité de reconduire ce soutien lors des élections programmées en 2009.

#### 6.4. Questions transversales

Sur la base des domaines essentiels identifiés dans le présent DSP, diverses **questions transversales** feront l'objet d'un traitement prioritaire et seront intégrées dans l'élaboration de l'ensemble des programmes:

**-l'environnement:** le soutien au secteur de l'enseignement encouragera l'inclusion de **l'éducation à l'écologie** dans le programme scolaire. La **lutte contre l'abattage illégal** bénéficiera d'un traitement prioritaire dans le cadre du soutien à l'application de la loi et à la réforme judiciaire et du soutien à la réforme du commerce (en particulier dans le domaine de la certification et de la coopération douanière). Les autres domaines d'assistance pourraient inclure la **promotion des normes environnementales dans les secteurs de production;**

**-la gouvernance et les droits de l'homme** constitueront une autre question prioritaire, d'autant plus qu'il faut s'attaquer aux problèmes de gouvernance tels que la corruption à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Il faudra tenir compte de la nécessité de renforcer les organismes publics et privés dans les secteurs concernés et d'accroître la **transparence**, en particulier de la **gestion des finances publiques**. On s'attachera également à la question des droits des peuples indigènes (les communautés *adat* marginalisées et isolées). Enfin, les normes fondamentales de travail seront prises en considération lors de l'élaboration des programmes pertinents<sup>36</sup>;

**-VIH/SIDA:** la stratégie de réponse comporte une évaluation des risques et des perspectives dans les domaines prioritaires proposés pour lutter contre le VIH/sida et d'autres maladies. Ceci pourrait s'appliquer en particulier au secteur de l'éducation.

**-la dimension sociale de la mondialisation:** le cas échéant, les programmes d'assistance tiendront compte du renforcement de la dimension sociale de la mondialisation, en ce compris la gestion et la gouvernance de la mondialisation au niveau international, et de la promotion de l'emploi et du travail décent pour tous;

**-la prévention des conflits** demeurera une question cruciale dans le cadre de l'élaboration des programmes. Il demeure nécessaire de prévenir les conflits, notamment dans le contexte du processus de paix à **Aceh** et de l'autonomie régionale en **Papouasie occidentale**. Dans tous les secteurs, et en particulier dans celui de l'enseignement, d'une part, et de l'application de la loi et de la justice, d'autre part, une attention particulière sera accordée aux besoins des régions qui sortent d'un conflit;

**-l'égalité des genres:** toutes les activités prévues dans le cadre de la stratégie nationale veilleront à garantir la pleine participation des hommes et des femmes à tous les aspects de la vie démocratique.

#### 6.5. Cohérence avec les programmes régionaux et thématiques

---

<sup>36</sup> L'Indonésie a ratifié l'ensemble des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, relatives à la liberté d'association et au droit de négociation collective, à l'abolition du travail forcé, à l'abolition des discriminations et à l'élimination du travail des enfants.

Dans le cadre de la coopération avec l'Indonésie et des priorités définies dans le présent DSP, et conformément aux questions transversales exposées ci-dessus, la Commission entend mener des interventions thématiques dans les domaines suivants:

- **démocratie et droits de l'homme:** le soutien à la gouvernance, à l'État de droit et aux droits de l'homme figure au rang des priorités identifiées dans le présent DSP. Le programme thématique pourrait compléter les activités visant les pouvoirs publics, notamment en orientant l'assistance vers la société civile et les zones en conflit (telles que la province d'Aceh, la Papouasie occidentale, les Moluques);
- **acteurs non étatiques du développement:** les ONG apportent du dynamisme à la transition politique et au tissu social du pays. Il faudrait octroyer un soutien spécifique aux activités menées au niveau des collectivités locales;
- **migrations et asile:** le nouvel accord de coopération et de partenariat actuellement négocié comportera un article détaillé sur le dialogue et la coopération en matière de migration et mettra donc cet enjeu bien en vue. On pourrait envisager une aide appropriée, destinée à permettre une meilleure gestion des flux migratoires, en particulier dans le cadre la lutte contre l'immigration illégale et la traite des êtres humains et de la gestion des contrôles aux frontières;
- **développement humain et social:** le développement social figurant parmi les priorités du présent DSP, des actions complémentaires et autres activités pilotes pourraient s'avérer nécessaires pour soutenir les réformes ou programmes sociaux;
- **environnement et gestion durable des ressources naturelles** (y compris l'énergie): des activités pilotes à destination, notamment, des ONG et des communautés locales pourraient compléter de manière utile l'assistance fournie au titre du DSP;
- **sécurité alimentaire:** si on peut s'attendre à ce que les besoins diminuent à l'avenir, une assistance pourrait demeurer nécessaire pendant quelques temps dans les zones pauvres et celles frappées par des catastrophes/conflits.

Ces activités thématiques sont complémentaires des objectifs stratégiques poursuivis par la Commission dans le cadre du présent DSP et s'inscrivent dans le cadre du dialogue politique avec l'Indonésie. Leur financement viendra s'ajouter aux moyens financiers prévus dans le cadre du PIN.

En outre, l'Indonésie devrait bénéficier d'activités financées au titre de l'«**instrument de stabilité**», compte tenu des conflits récents qui ont déchiré le pays et de la nécessité de fournir une aide dans le domaine de la sécurité (lutte contre le terrorisme, par exemple), de la gouvernance et de l'application de la loi.

Enfin, l'Indonésie bénéficiera également des activités financées dans le cadre des programmes pour l'Asie (par exemple Asia Invest).